

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 1

Artikel: Petite réplique : à propos de la grande tenue
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328569>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La 2^{me} division, par une conversion (par le dernier rang), vient former la face de droite du carré.

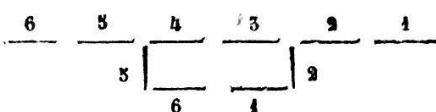
La 5^{me} division, par une conversion (de même), vient former la face de gauche du carré.

La 1^{re} et la 6^e divisions, par une marche de flanc déboutant en arrière, viennent se réunir et forment la 4^{me} face du carré opposée à celle de la tête.

La reformation en colonne ou en bataille a lieu par les moyens inverses, avec la facilité la plus grande.

En terminant ce mémoire, nous avons désiré signaler cette manœuvre suivie et appréciée dans l'armée piémontaise qui passe pour très bonne manœuvrière.

Nous attirons l'attention des militaires suisses sur ce sujet ; il nous paraît digne de les occuper, et de voir s'il ne conviendrait pas de l'introduire dans l'ordonnance des manœuvres d'infanterie fédérale.



PETITE RÉPLIQUE

A PROPOS DE LA GRANDE TENUE.

Nous avons lu dans le n° 96 de la *Schweizerische Militär-Zeitung*, de Bâle, un article intitulé *Deutsch und Welsch*, qui paraît être une réponse à nos articles contre la suppression de la grande tenue pour les officiers, proposée par la commission d'experts mais non encore adoptée.

Nous sommes, sur le fond, parfaitement d'accord avec notre collègue, qui déclare qu'il tient avant tout à la stabilité d'organisation, à une bonne instruction, à l'uniformité en matière d'armes et de règlements de manœuvres, mais non point à une uniformité minutieuse en matière d'habillement. Il conclut à ce qu'on devrait laisser plus de liberté aux cantons sur ce dernier point, que ceux qui veulent conserver l'habit, les épaulettes, etc., les gardent, que ceux qui ne sont pas de cet avis les suppriment. Nous répétons que nous serions assez de cet avis, sauf les difficultés pratiques d'harmoniser ces idées avec les prescriptions de la loi fédérale de 1850. Avant 1848 cela eût été plus facile; aujourd'hui ce qu'on peut demander de plus naturel, il nous semble, c'est qu'on n'aille pas plus loin que la loi, soit en avant, soit en arrière.

La loi actuelle laisse une liberté raisonnable aux cantons sur divers points d'habillement. Mais nous ne voulons point en effet nous rendre juges de l'application de cette loi dans tel ou tel canton, qui n'a pas précisément la même tenue que nous; nous ne demanderions jamais qu'on lui imposât la tenue qui est à nos convenances, en froissant les siennes, mais nous supplions seulement que pour des détails de peu d'importance on ne dégoûte pas le soldat par des changements incessants, qui n'ont d'autre règle que le caprice. — Puis encore, si l'on en revient à accorder plus de liberté aux cantons en fait d'habillement et d'équipement, comment procèdera-t-on avec l'état-major fédéral, avec les instructeurs et sous-instructeurs fédéraux? Donnera-t-on aux uns des étoiles au col et la tunique, pour laisser aux autres l'habit et les épaulettes?

De quelque façon que nous envisagions cette question, nous n'y voyons qu'inconvénients; aussi nous maintenons notre opinion en faveur de la tenue actuelle, jusqu'à ce qu'on nous en ait démontré clairement les vices ainsi que l'erreur des raisonnements émis dans nos deux précédents numéros.

Quant aux nombreuses considérations générales de notre confrère de Bâle, quant à ses diversions dans le domaine du sentiment, des sciences morales et politiques, des distinctions de races entre allemand et français, nous avouons franchement qu'elles ne sont pas de notre ressort; nous les laisserons, à l'avenir comme du passé, complètement en dehors de nos discussions militaires. Nous dirons simplement à cet égard que nous ne nous sommes jamais occupés de la provenance des questions que nous avons examinées, que par conséquent nous n'avons point cherché à créer des antagonismes entre *allemands* et *français*. Nous n'avons jamais reconnu ni dans la Suisse allemande, ni dans la Suisse française, ces partis signalés par la *Schweizerische Militär-Zeitung* de Bâle, partis ardents et passionnés qui, selon elle, seraient prêts à entreprendre une guerre de races. Ces camps hostiles sont un rêve fantastique de notre confrère de Bâle, appendice à ses spirituels *Morgenträume*, que lui aura suscité, sans doute, un louable désir de conciliation et de médiation. Nous connaissons des officiers qui se laissent trop facilement emporter, soit par manque de réflexion, soit par défaut d'instruction, soit par l'influence de préoccupations spéciales, à des désirs immodérés d'innovation; nous en connaissons d'autres qui résistent à ce courant et veulent allier les exigences des progrès scientifiques du temps avec les bons principes, basés sur l'expérience; mais, à la vérité, nous connaissons des officiers d'une et d'autre classe dans la Suisse allemande comme dans la Suisse française. Il est vrai que l'idée de supprimer les épaulettes, de porter l'arme sur l'épaule, etc., paraît une inspiration des armées autrichienne et prussienne, tandis que l'idée contraire paraît plutôt s'inspirer de la France. Mais, comme ni les uns ni les autres n'ont fait abdication de leurs droits de discussion, pas plus vis-à-vis de l'Autriche que vis-à-vis de la Prusse ou de la France, on peut toujours examiner les choses en elles-mêmes, sans s'occuper de leur origine. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons à faire. Or c'est en discutant les choses et leurs conséquences que nous sommes arrivés à la conclusion que la suppression de la grande tenue serait un mal pour notre armée, que la grande tenue est nécessaire comme formule de dignité et de gravité, comme moyen de discipline, comme ressort du point d'honneur; qu'elle est aussi indispensable à l'entretien d'un noble amour-propre militaire que le sont les épaulettes de l'officier, la cocarde des cantons confédérés, le drapeau et le brassard aux couleurs communes. Celui à qui ces emblèmes, souvent fort incommodes, peuvent être indifférents, n'a point, à notre humble avis, les qualités qui constituent un bon militaire, ou même un militaire quelconque.

C'est parce que nous avons constaté cette fâcheuse tendance dans plusieurs des réformes produites depuis plusieurs années, dans la suppression du *présentez-armes*, dans la réduction des honneurs, dans la manière de porter le drapeau, etc., c'est parce que nous la retrouvons de nouveau dans la suppression demandée de la grande tenue, des épaulettes, du chapeau, etc., que nous nous élevons contre ces changements avec un peu plus de force peut-être que s'il ne s'agissait que de discussions de passementerie purement et simplement. Mais qu'on veuille être bien persuadé que nous n'y mettons ni passion personnelle, ni prévention de langage contre aucun de nos frères d'armes de la Suisse allemande. Il n'existe pas plus d'hostilité chez nous que nous n'en avons rencontré chez eux; il n'y a donc pas lieu à une médiation ni à une réconciliation.

liation, et notre cher confrère de Bâle fera bien de réserver son sentimentalisme pour des cas plus opportuns.... comme celui, par exemple, de la prochaine fête annuelle à Lausanne, où il pourra s'assurer, par lui-même, que les officiers de la Suisse française n'ont que des sentiments de sincère cordialité pour leurs camarades de la Suisse allemande.

Pour ce qui nous concerne personnellement, nous ne relèverons pas les insinuations peu aimables que nous lance notre confrère. Il nous serait facile de le convaincre que les vues émises dans la *Revue* soit sur les propositions d'Arau, soit sur la suppression de la grande tenue, ne sont pas rien que l'opinion individuelle d'un « faiseur de phrases » (*Wortführer*), et qu'elles ont l'approbation de personnes aussi compétentes que celles dont la *Schw. Militär-Zeitung* revendique l'autorité. Mais nous voulons, par notre abstention à cet égard, lui prouver une fois de plus notre vif désir de bonnes relations. Après la large part que nous avons toujours faite, dans la *Revue*, aux productions militaires de la Suisse allemande et de l'Allemagne, après les nombreuses traductions que nous avons données des articles mêmes de la *Schw. Mil.-Zeitung*, le reproche d'antagonisme contre les Allemands était le dernier auquel nous nous serions attendus, surtout de la source d'où il nous arrive.

NÉCROLOGIE.

RADETZKY. — D^r BAUDENS.

Une grande illustration militaire, le maréchal Radetzky, vient de disparaître de la scène européenne.

Radetzky était né en 1766, à Ttrzebenitz en Bohême; à l'âge de 18 ans il était entré comme cadet dans un régiment de cuirassiers. En 1789 il prenait part aux guerres de l'Autriche contre la Turquie, et huit ans plus tard on le retrouve en Italie, adjudant de Beaulieu, avec le grade de major. En 1799 il servait sous Mélas comme son adjudant, et prenait sa part des victoires de la Trebbia et de Novi, qui chassèrent les Français de presque toute l'Italie. De l'Italie, Radetzky, devenu colonel, passa en Allemagne et se battit vaillamment à Hohenlinden, à la tête de son régiment de cuirassiers. Il arriva au grade de général de brigade dans la campagne qui se termina par la bataille d'Austerlitz. En 1809 il fut le premier à reprendre les armes sous les ordres du général Hiller, et c'est alors que son nom commence à figurer réellement dans l'histoire militaire de cette époque par sa célèbre défense de la ligne de la Traun. Le château et la petite ville d'Ebelsberg, où il se défendit contre le général Cohorn, et qui, lorsqu'il les évacua, ne présentaient plus, comme le dit le duc Rovigo, qu'un hâchis de chair humaine, furent le théâtre d'une lutte acharnée qui ouvrit aux Français la route de Vienne.

Radetzky prit également part à tous les événements qui amenèrent la fin de cette guerre. La bataille de Wagram lui valut le grade de lieutenant feld-maréchal. Depuis le mariage de Marie-Louise et la paix du 14 octobre 1809, jusqu'en 1813, Radetzky fut quartier-maître de l'état-major général. C'est en cette qualité qu'il participa aux campagnes de 1813 à 1815. Il rendit des services signalés à Kulm et à Leipzig. La disposition de bataille des alliés à Leipzig et la destruction du corps de Vandamme, si fatale à la France, furent spécialement ses ouvrages. Grièvement blessé à la bataille de Leipzig, il ne put rejoindre les alliés que sous les murs de Paris, où il rentra après la bataille de Waterloo.

Depuis la chute de l'Empire, Radetzky prit part à tous les travaux qui amenèrent